

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

79 134

Objet

TARIFS C.A.R.E.L. :  
Cours du Soir

DATE DE CONVOCATION

12 novembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

12 novembre 1979

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 25

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le seize novembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS; Melle FOUCHE, MM. BOUTET, LACHAUD, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, BOISARD, POUGET, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. FABER par M. LIS, BOULAN par M. BROTRÉAU, PELLETIER par M. DUFEIL, GUICHAOUA par M. PAPEAU, MAURELLET par M. BOISARD

Absents : MM. VIAUD, TETARD

M. MONTRON

a été élu Secrétaire,

Monsieur le Directeur du CAREL propose de nouveaux tarifs pour les cours du soir à compter du 15 Novembre 1979.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu la proposition de Monsieur le Directeur du CAREL,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 Novembre 1979,

DECIDE :

- de fixer les nouveaux tarifs des cours du soir du CAREL à compter du 15 Novembre 1979 comme suit :

|  | <u>Four mémoire</u><br>Ancien tarif<br>D.C. du 28/7/78 | Tarif à compter<br>du<br>15/11/1979 |
|--|--|-------------------------------------|
| <u>Cours du Soir</u>                                 |  |                                     |
| - Acompte  | 500 F  |                                     |
| - Solde  | 700 F  |                                     |
|  | -----  |                                     |
|  | 1 200 F  | 1 250 F                             |
| Personnes ayant leur résidence<br>Principale à ROYAN | 1 150 F  | 1 200 F                             |
| Membres de l'Education Nationale                     | 1 000 F  | 1 050 F                             |

.../...

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre LIS.

